



Paris, le 11 février 2008

Monsieur le Député,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la construction de l'Europe de la navigation aérienne, qui cherche sa voie depuis l'adoption en 2004 des textes « ciel unique » par le Parlement Européen.

Le groupe MOSAIC, auquel nous appartenons, constitué de partenaires sociaux et d'organisations professionnelles représentant l'ensemble des acteurs européens de la chaîne de sécurité de la navigation aérienne, œuvre en faveur d'un projet ambitieux, fédérateur et réaliste pour la région la plus dense et la plus complexe de l'Europe : la construction d'un **prestataire unique des services de navigation aérienne** pour la France, l'Allemagne, l'Italie, la Suisse, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et le centre Eurocontrol de Maastricht (lesquels assurent la gestion de plus de 71% du trafic aérien européen).

Nous plaçons la sécurité, la régularité, la fluidité du trafic aérien et l'environnement avant toute autre considération, et estimons indispensable de confirmer les services du contrôle de la circulation aérienne comme relevant d'un **Service d'Intérêt Général à caractère non économique**. Aussi, et depuis mars 2006, nous, acteurs français et européens du groupe MOSAIC, appelons de nos vœux la création d'une organisation internationale, au sein de laquelle les fonctionnaires de la Direction des Services de la Navigation Aérienne (DSNA) seraient détachés aux côtés de leurs homologues des différents pays concernés.

Nous avons également présenté le dossier du **Projet MOSAIC**, fiches techniques à l'appui, à MM. Jean-Pierre JOUYET et Dominique BUSSEREAU, secrétaires d'état en charge des affaires étrangères et en charge des transports. Ces documents sont consultables sur www.sncta.fr/europe_fr_04.html ou disponibles par courrier, sur simple demande à l'une des trois adresses ci-après.

En juillet 2007, le « High Level Group » missionné par Jacques Barrot, vice-président de la Commission européenne, remettait son rapport sur l'évolution du système de contrôle aérien en Europe : en tout, dix recommandations qui préfigurent un deuxième volet de textes « ciel unique » annoncé pour le courant de l'année 2008. La France n'a toujours pas pris position sur ce rapport, n'a engagé aucune décision stratégique significative, et ne semble pas être en mesure d'afficher une position politique claire.

Cette situation est d'autant plus paradoxale que la DSNA participe activement à l'étude de faisabilité du « FAB⁽¹⁾ Europe Central », et que le Ministre en charge des transports a signé fin 2006 un protocole d'accord triennal avec l'ensemble des organisations syndicales de la DGAC, où l'engagement européen reste fortement affirmé. Parallèlement, l'Europe de la Défense avance. Et dans les airs, les forces armées semblent décidées à coopérer, pour mieux utiliser avec leurs partenaires civils cette ressource rare que constitue l'espace aérien.

Pour faire face à l'augmentation soutenue du trafic aérien mesurée à l'échelle européenne, les enjeux structurels et environnementaux sont considérables. Quelques maigres efforts de coopération entre les prestataires de services de la navigation aérienne ne suffiront pas à relever tous les défis, dont dépend également la survie économique des compagnies aériennes européennes.

Il nous paraît aujourd'hui indispensable que la France, grand pays de l'aéronautique, grand pays des transports, et membre fondateur de l'Union, fasse entendre sa vision de la construction européenne des services de la navigation aérienne. La France assurera la présidence du Conseil de l'Union à partir du 1^{er} juillet prochain, et nous espérons vivement qu'elle saisira cette opportunité pour fixer les grandes orientations et donner l'impulsion politique tant attendue.

Manquer une telle opportunité serait bien sûr un échec pour la sécurité aérienne, mais constituerait aussi et surtout un nouveau revers dans la construction d'une Europe opérationnelle, sociale, et véritablement au service des citoyens.

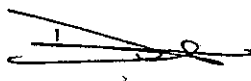
La sécurité et la sûreté des espaces aériens de notre pays en dépendent. Il y va également de la sûreté et de la sécurité des usagers du transport aérien et des populations survolées, dont vous êtes garants par vos attributions, et dont nous sommes responsables par nos fonctions. Ensemble, nous devons agir maintenant.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire, et vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de nos très respectueuses salutations.

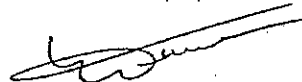
(1) FAB : *Functional Airspace Block*



Alain Belliard
*Secrétaire Général
du SATAC-UNSA*



Stéphane Durand
*Secrétaire National
du SNCTA*



William Fiacre
*Secrétaire Général
de l'UNSA-IESSA*

UNSA-SATAC

DAC/SO - BP 70116 - 33704 MERIGNAC CEDEX
Courriel : abelliard@satac.fr

SNCTA

CRNA/SE - 1, rue Vincent Auriol - 13617 AIX EN PROVENCE CEDEX
Courriel : bn@sncta.fr

UNSA-IESSA

CRNA/N - 9, rue de Champagne - 91205 ATHIS-MONS CEDEX
Courriel : bn@iessa.org